

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2888

20 octobre 2015

SOMMAIRE

Favorite Leisure & Sport Island S.A.	138616	Omniun Technic Building Operations Euro-	
Forterro Manager S.à r.l.	138604	päische Gesellschaft für die Leistungs- und	
Guardian Brazil Investments S.à r.l.	138624	Kostenoptimierung gebäudetechnischer An-	
Luxembourg Investment Company 70 S.à r.l.		lagen	138618
.....	138622	Onet Luxembourg	138618
Marami Holding S.A.	138589	Open Mind Management S.A.	138600
Merritt Equitilux S.A.	138624	Opera Masters SCA SICAR	138619
Metropolitan Investment Corporation	138588	OQUENDO Management S.à r.l.	138619
Mineta S.A.	138599	Otters S.A.	138619
Mishte Friends S.A.	138578	Paoli S.A.	138623
Mixfinance S.A.	138599	Patron Mansfield Holding S.à r.l.	138620
Monrose S.à r.l.	138599	Patron Mansfield S.à r.l.	138620
Montis S.à r.l.	138600	Peldoro S.à r.l.	138620
Morgan Finance S.A.	138600	Penham S.à r.l.	138603
Moselle Clo S.A.	138600	P.E. Properties S.à r.l.	138620
MS Concept SA	138600	Pertrix Investment Group S.A.	138620
Multiship S.A.	138601	Phoenix III Mixed O	138622
Mylou Invest S.A.	138601	Phoenix II Mixed I	138619
Nature Smart	138603	Phoenix II Mixed J	138621
New Chemicals Holdings S.à r.l.	138601	Phoenix II Mixed K	138621
Next Real Estate Polish Retail S.à r.l.	138601	Phoenix II Mixed N	138622
NKCS S.A.	138601	Polynt Group S.à r.l.	138622
Novator Biogas Sweden S.à r.l.	138602	Port Investments S.à r.l.	138622
Novator Holding S.à r.l.	138602	Privat Car Benelux S.A.	138623
Novator Telecom Finland S.à r.l.	138602	Privat Car Benelux S.A.	138623
Novator Telecom Serbia S.à r.l.	138603	RigNet Global Holdings	138623
NTP II S.à r.l.	138603	Shco 86 S.à r.l.	138599
Oasis Consultants Luxembourg	138602	Stanyan Holdings II S.à r.l.	138621
Oceanfront Hospitality S.à r.l.	138618	Technique Dentaire Luxembourgeoise	138624
OCM Luxembourg Yachts Holdings S.à r.l.		Tiger Immo S.à r.l.	138624
.....	138618		

Mishte Friends S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 479.200,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 198.365.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of July,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Mishte Friends S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 198.365 (the Company). The Company has been incorporated on June 29, 2015 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, still to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared

Sydney Nominees Limited, a limited liability company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box, 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 400546, registered under number 511241518 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
by virtue of a proxy under private given on 16 July 2015.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred, forty-eight thousand and two hundred Euro (EUR 448,200.-), together with the payment of a share premium in an aggregate amount of twenty thousand and eight hundred Euro (EUR 20,800.-) to be allocated to the share premium account, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to four hundred, seventy-nine thousand and two hundred Euro (EUR 479,200.-), by way of the issue of four hundred, forty-eight thousand and two hundred (448,200) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

2. The Sole Shareholder resolves to create the following new ten classes of shares in the share capital of the Company, with rights and obligations as set forth in the Articles:

- Class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "A Shares"),
- Class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "B Shares"),
- Class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "C Shares"),
- Class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "D Shares"),
- Class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "E Shares"),
- Class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "F Shares"),
- Class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "G Shares"),
- Class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "H Shares"),
- Class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "I Shares"), and
- Class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "J Shares").

3. The Sole Shareholder resolves to convert the four hundred, seventy-nine thousand and two hundred (479,200.-) ordinary shares into (i) thirty-one thousand (31,000) A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (ii) forty-nine thousand, eight hundred (49,800) B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (iii) forty-nine thousand, eight hundred (49,800) C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (iv) forty-nine thousand, eight hundred (49,800) D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (v) forty-nine thousand, eight hundred (49,800) E Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (vi) forty-nine thousand, eight hundred (49,800) F Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (vii) forty-nine thousand, eight hundred (49,800) G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (viii) forty-nine thousand, eight hundred (49,800) H Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (ix) forty-nine thousand, eight hundred (49,800) I Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (x) forty-nine thousand, eight hundred (49,800) J Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

1.-) each, and (vii) forty-nine thousand, eight hundred (49,800) J Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having all the same rights and obligations as the existing ones (collectively referred to as the New Shares).

4. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a payment in cash.

5. Subsequent amendment to the first (1st) paragraph of article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

6. Amendment to the acquisition of own shares clause of the Articles, and subsequently, article 8 should read as follows:

Art. 8. Acquisition of own shares.

8.1. Registration of shares

8.1.1. The shares will be in the form of registered shares.

8.1.2. If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

8.1.3. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated,

8.1.4. Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

8.2. Transfer of shares

8.2.1. The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

8.2.2. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

8.2.3. The Company may issue multiple share certificates. The Company may acquire its own shares.

8.2.4. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

8.3. Voting rights

Each share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights pro rata to his shareholding.

8.4. Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

8.5. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.6 Redemption of shares

With the exception of the Class A Shares which cannot be redeemed (nor cancelled) at any time, the Company shall have power to redeem one or more Class(es) of Shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital.

Such redemption of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholder(s), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The redemption and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of Classes of Shares in issuance (starting with Class J Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

In the event of a reduction of share capital through the redemption and the cancellation of a Class of Shares in the order provided for above (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the redeemed and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon redemption and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. The shares of the relevant Class of Shares so redeemed shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Law.

For the purpose of this article, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount: means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable reserves including all funds available for

distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be redeemed and cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts;

Cancellation Value Per Share:	shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be redeemed and cancelled by the number of shares in issue in each Class of Shares.
Class of Shares:	means an entire class of shares of the Company and any of them;
First Classes of Shares:	means at a given moment the other Class(es) of Shares than the Last Class of Shares;
General Shareholders Meeting:	means any general meeting of the Shareholders of the Company;
Interim Account Date:	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redeemed and cancellation of the relevant Class of Shares;
Interim Financial Statements:	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;
Last Class of Shares:	means the last Class of Shares based on reverse alphabetical order which is still in issue at a given moment;
Shares:	means the shares of any Class of Shares of the Company, as may be issued from time to time, the rights and restrictions attached to which are set out in the present Articles and the Law, and Share means any of them;
Shareholder(s):	means the holders of the shares of any Class of Shares and Shareholder means any of them;
Total Cancellation Amount:	shall be an amount determined by the board of directors in accordance with article 72.2 b) of the Law and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such Class of Shares as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of directors may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of directors to all the Shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any Shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of directors.

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

8. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of four hundred, forty-eight thousand and two hundred Euro (EUR 448,200.-), together with the payment of a share premium in an aggregate amount of twenty thousand and eight hundred Euro (EUR 20,800.-) to be allocated to the share premium account, in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, to four hundred, seventy-nine thousand and two hundred Euro (EUR 479,200.-), by way of the issue of four hundred, forty-eight thousand and two hundred (448,200) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all of the four hundred, forty-eight thousand and two hundred Euro (EUR 448,200.-) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each issued by the

Company and the Share Premium, for an aggregate amount of four hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 469,000.-) and to fully pay the New Shares up along with the Share Premium by way of a payment in cash.

The Sole Shareholder hereby declares that the aggregate amount of four hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 469,000.-) shall be allocated as follows:

(i) an amount of four hundred fifty Euro (EUR 448,200.-) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the surplus in an amount of twenty thousand eight hundred Euro (EUR 20,800.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The aggregate amount of four hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 469,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. (First paragraph).** The Company's corporate capital is fixed at four hundred seventy-nine thousand two hundred Euro (EUR 479,200.-) represented by:

I. Thirty-one thousand (31,000) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "A Shares"),

II. Forty-nine thousand eight hundred (49,800) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "B Shares"),

III. Forty-nine thousand eight hundred (49,800) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "C Shares"),

IV. Forty-nine thousand eight hundred (49,800) class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "D Shares"),

V. Forty-nine thousand eight hundred (49,800) class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "E Shares"),

VI. Forty-nine thousand eight hundred (49,800) class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "F Shares"),

VII. Forty-nine thousand eight hundred (49,800) class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "G Shares"),

VIII. Forty-nine thousand eight hundred (49,800) class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "H Shares"),

IX. Forty-nine thousand eight hundred (49,800) class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "I Shares"), and

X. Forty-nine thousand eight hundred (49,800) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "J Shares").

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the acquisition of own shares clause of the Articles, and subsequently, article 8 should read as follows:

Art. 8. Acquisition of own shares.

8.1. Registration of shares

8.1.1. The shares will be in the form of registered shares.

8.1.2. If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

8.1.3. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated,

8.1.4. Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

8.2. Transfer of shares

8.2.1. The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

8.2.2. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

8.2.3. The Company may issue multiple share certificates. The Company may acquire its own shares.

8.2.4. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

8.3. Voting rights

Each share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights pro rata to his shareholding.

8.4. Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

8.5. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.6 Redemption of shares

With the exception of the Class A Shares which cannot be redeemed (nor cancelled) at any time, the Company shall have power to redeem one or more Class(es) of Shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital.

Such redemption of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholder(s), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The redemption and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of Classes of Shares in issuance (starting with Class J Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

In the event of a reduction of share capital through the redemption and the cancellation of a Class of Shares in the order provided for above (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the redeemed and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon redemption and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. The shares of the relevant Class of Shares so redeemed shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Law.

For the purpose of this article, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount:	means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be redeemed and cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts;
Cancellation Value Per Share:	shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be redeemed and cancelled by the number of shares in issue in each Class of Shares.
Class of Shares:	means an entire class of shares of the Company and any of them;
First Classes of Shares:	means at a given moment the other Class(es) of Shares than the Last Class of Shares;
General Shareholders Meeting:	means any general meeting of the Shareholders of the Company;
Interim Account Date:	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redeemed and cancellation of the relevant Class of Shares;
Interim Financial Statements:	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;
Last Class of Shares:	means the last Class of Shares based on reverse alphabetical order which is still in issue at a given moment;
Shares:	means the shares of any Class of Shares of the Company, as may be issued from time to time, the rights and restrictions attached to which are set out in the present Articles and the Law, and Share means any of them;
Shareholder(s):	means the holders of the shares of any Class of Shares and Shareholder means any of them;
Total Cancellation Amount:	shall be an amount determined by the board of directors in accordance with article 72.2 b) of the Law and approved by the general meeting of the shareholders on the

basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such Class of Shares as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of directors may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of directors to all the Shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any Shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of directors.

Fifth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize juillet,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Mishte Friends S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.365, avec un capital social de trente-et-un mille Euro (EUR 31.000) constituée suivant un acte du notaire soussigné le 29 juin 2015, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

A comparu

Sydney Nominees Limited, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O. Box, 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 511241518 (l'Actionnaire Unique),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juillet 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Actionnaire Unique ainsi représenté a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Actionnaire Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cents quarante-huit mille deux cents Euros (EUR 448,200.-), avec payement d'une prime d'émission dans un montant global de vingt mille huit cents Euros (EUR 20,800.-) qui sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société, afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31,000.-), représenté par trente-et-une mille (31,000) actions avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) par action à quatre cents soixante-dix-neuf mille deux cents Euros (EUR 479,200.-), par l'émission de quatre cents quarante-huit mille deux cents (448,200) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. L'Actionnaire Unique décide de créer les dix nouvelles classes de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société, avec les droits et obligations énoncés dans les statuts de la Société (les Statuts):

- des parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions A"),
- des parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions B"),
- des parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions C"),
- des parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions D"),
- des parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions E"),
- des parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions F"),
- des parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions G"),
- des parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions H"),
- des parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions I"), et
- des parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions J").

3. L'Actionnaire Unique décide de convertir les quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cents (479,200.-) parts sociales ordinaires en (i) trente-et-une mille (31,000) Actions A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (ii) quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (iii) quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (iv) quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (v) quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (vi) quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (vii) quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (viii) quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (ix) quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et (x) quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les "Nouvelles Actions").

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1^{er} ci-dessus par un apport en espèces.

5. Modification subséquente de l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1^{er} ci-dessus.

6. Modification de la clause Rachat d'actions des Statuts, et en conséquence l'article 8 des Statuts aura la teneur suivante:

Art. 8. Rachat d'actions.

8.1. Enregistrement d'actions.

8.1.1. Les actions ont la forme d'actions nominatives.

8.1.2. Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires pouvant être consulté par tout actionnaire, sera conservé au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire ainsi que l'indication du nombre d'actions qu'il détient, l'indication des versements effectués sur les actions ainsi que les cessions d'actions et les dates auxquelles ils ont été effectués.

8.1.3. Chaque actionnaire informe la Société par lettre recommandée de son adresse ainsi que tous changements de cette adresse. La Société sera en droit de se baser sur la dernière adresse qui lui a ainsi été communiquée,

8.1.4. La propriété des actions nominative ressort des inscriptions faites au registre des actionnaires.

8.2. Transfert d'action

8.2.1. Les cessions d'actions se font par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et par le cessionnaire ou par leur(s) mandataire(s). Les cessions d'actions peuvent également s'effectuer conformément aux règles applicables aux transferts de créances édictées à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires toutes cessions mentionnées dans de la correspondance ou tout autre document dont ressort le consentement du cédant et du cessionnaire.

8.2.2. Des certificats reflétant les inscriptions portées au registre des actionnaires sont délivrés aux actionnaires.

8.2.3. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

8.2.4. La Société peut acquérir ses propres actions. L'acquisition et la détention d'actions propres se font dans le respect des conditions et limites fixées par la Loi.

8.3. Droits de vote

Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat.

8.4. Participation aux profits

Chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

8.5. Indivisibilité des actions

Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.6 Rachat d'actions

A l'exception des Actions de Classe A, la Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Classe(s) d'actions entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans une/de telle(s) Classe(s) d'action(s).

De telle(s) Classe(s) d'actions rachetées seront annulées au moyen d'une diminution du capital social.

Un tel rachat de Classe(s) d'actions sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le rachat et l'annulation d'actions sera (i) réalisé dans l'ordre alphabétique inverse des Classes d'actions émises (en commençant par les actions de Classe D) et (ii) toujours effectué pour toutes les actions de la Classe d'actions concernée.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'actions dans l'ordre déterminé ci-dessus (i) cette Classe d'actions donne droit à ses détenteurs, au prorata de leurs détentions dans cette Classe dans la limite cependant du Montant Disponible (tel que défini ci-dessous), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs d'actions dans la Classe d'actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant d'Annulation par action (tel que défini ci-dessous) pour chaque action de la Classe d'actions concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des actions de la/des Classe(s) d'actions concernées, le Montant d'Annulation par action sera dû et exigible par la Société et les actions rachetées seront annulées immédiatement suivant les exigences de la Loi.

Pour les besoins du présent article, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible:	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices reportés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/ les Classe(s) d'actions à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents;
Montant d'Annulation par action:	sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans une Classe d'actions devant être rachetée et annulée.
Classe d'Actions:	signifie collectivement toutes les classes d'actions émises à un moment donné;
Première Classe d'Actions:	signifie à un moment donné toute classe d'actions autre que la Dernière Classe d'Actions;
Assemblée Général des Actionnaires:	signifie toute assemblée générale des Actionnaires de la Société;
Date des Comptes Intérimaires:	signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Classe d'actions;
Comptes Intérimaires:	signifie les comptes intérimaires de la Société, à la Date des Comptes Intérimaires concernée;
Dernière Classe d'Actions:	signifie la dernière Classe d'Actions sur base de l'ordre alphabétique inverse qui est toujours existante à un moment donné;
Actions:	signifie les actions de chaque et toute classe d'actions de la Société, telles qu'é émises à tout moment, les droits et restrictions y attachés étant décrits dans les présents statuts et dans la Loi, et Action signifiant chacune d'elles;
Actionnaire(s):	signifie les propriétaires d'actions de toute classe et Actionnaire signifiant chacun d'eux;
Montant Total d'Annulation:	sera le montant déterminé par le Conseil d'Administration en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe d'actions sera le Montant Disponible de ladite classe au moment de son annulation. Néanmoins, le Conseil d'Administration peut envisager/fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le Conseil d'Administration à tous les Actionnaires de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un actionnaire de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du Conseil d'Administration.

7. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), afin de procéder pour le compte de la Société et individuellement à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

8. Divers.

III. Que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante-huit mille deux cents Euros (EUR 448,200.-), avec paiement d'une prime d'émission dans un montant global de vingt mille huit cents Euros (EUR 20,800.-) qui sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société, afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31,000.-), représenté par trente et un mille (31,000) actions avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) par action à quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cents Euros (EUR 479,200.-), par l'émission de quatre cent quarante-huit mille deux cents (448,200) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes

Deuxième Résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et libération du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Actionnaire Unique déclare souscrire aux quatre cents quarante-huit mille deux cents (448.200) Nouvelles Actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune émises par la Société avec la Prime d'Emission, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, pour un montant total de quatre cent soixante-neuf mille Euros (EUR 469.000,-) et que les Nouvelles Actions ainsi que la Prime d'Emission sont entièrement payées par un apport en espèces.

L'Actionnaire Unique déclare que le montant de quatre cent soixante-neuf mille Euro (EUR 469.000,-) sera affecté comme suit:

(i) un montant de quatre cent quarante-huit mille deux cents Euro (EUR 448.200,-) est affecté entièrement au compte capital social de la Société; et

(ii) le surplus en un montant de vingt mille huit cents Euros (EUR 20.800,-) est affecté à la réserve prime d'émission de la Société.

Le montant total de quatre cent soixante-neuf mille Euros (EUR 469.000,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui est documenté au notaire instrumentant.

Troisième Résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 6, premier alinéa, des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre cents soixante-dix-neuf mille deux cents Euros (EUR 479.200.-), représenté par:

I. Trente et une mille (31.000) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions A"),

II. Quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions B"),

III. Quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions de catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions C"),

IV. Quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions de catégorie D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions D"),

V. Quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions de catégorie E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions E"),

VI. Quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions de catégorie F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions F"),

VII. Quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions de catégorie G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions G"),

VIII. Quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions de catégorie H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions H"),

IX. Quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions de catégorie I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions I"), and

X. Quarante-neuf mille huit cents (49,800) Actions de catégorie J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions J").

Quatrième Résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier la clause Rachat d'actions des Statuts, et en conséquence l'article 8 des Statuts aura la teneur suivante:

Art. 8. Rachat d'actions.

8.1. Enregistrement d'actions.

8.1.1. Les actions ont la forme d'actions nominatives.

8.1.2. Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires pouvant être consulté par tout actionnaire, sera conservé au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire ainsi que l'indication du nombre d'actions qu'il détient, l'indication des versements effectués sur les actions ainsi que les cessions d'actions et les dates auxquelles ils ont été effectués.

8.1.3. Chaque actionnaire informe la Société par lettre recommandée de son adresse ainsi que tous changements de cette adresse. La Société sera en droit de se baser sur la dernière adresse qui lui a ainsi été communiquée,

8.1.4. La propriété des actions nominative ressort des inscriptions faites au registre des actionnaires.

8.2. Transfert d'action

8.2.1. Les cessions d'actions se font par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et par le cessionnaire ou par leur(s) mandataire(s). Les cessions d'actions peuvent également s'effectuer conformément aux règles applicables aux transferts de créances édictées à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires toutes cessions mentionnées dans de la correspondance ou tout autre document dont ressort le consentement du cédant et du cessionnaire.

8.2.2. Des certificats reflétant les inscriptions portées au registre des actionnaires sont délivrés aux actionnaires.

8.2.3. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

8.2.4. La Société peut acquérir ses propres actions. L'acquisition et la détention d'actions propres se font dans le respect des conditions et limites fixées par la Loi.

8.3. Droits de vote

Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat.

8.4. Participation aux profits

Chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

8.5. Indivisibilité des actions

Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.6 Rachat d'actions

A l'exception des Actions de Classe A, la Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Classe(s) d'actions entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans une/de telle(s) Classe(s) d'action(s).

De telle(s) Classe(s) d'actions rachetées seront annulées au moyen d'une diminution du capital social.

Un tel rachat de Classe(s) d'actions sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le rachat et l'annulation d'actions sera (i) réalisé dans l'ordre alphabétique inverse des Classes d'actions émises (en commençant par les actions de Classe D) et (ii) toujours effectué pour toutes les actions de la Classe d'actions concernée.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'actions dans l'ordre déterminé ci-dessus (i) cette Classe d'actions donne droit à ses détenteurs, au prorata de leurs détentions dans cette Classe dans la limite cependant du Montant Disponible (tel que défini ci-dessous), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs d'actions dans la Classe d'actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant d'Annulation par action (tel que défini ci-dessous) pour chaque action de la Classe d'actions concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des actions de la/des Classe(s) d'actions concernées, le Montant d'Annulation par action sera dû et exigible par la Société et les actions rachetées seront annulées immédiatement suivant les exigences de la Loi.

Pour les besoins du présent article, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible:

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices reportés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/ les Classe(s) d'actions à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents;

Montant d'Annulation

sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre

par action:	d'actions émises dans une Classe d'actions devant être rachetée et annulée.
Classe d' Actions:	signifie collectivement toutes les classes d'actions émises à un moment donné;
Première Classe d'Actions:	signifie à un moment donné toute classe d'actions autre que la Dernière Classe d'Actions;
Assemblée Général des Actionnaires:	signifie toute assemblée générale des Actionnaires de la Société;
Date des Comptes Intérimaires:	signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Classe d'actions;
Comptes Intérimaires:	signifie les comptes intérimaires de la Société, à la Date des Comptes Intérimaires concernée;
Dernière Classe d'Actions:	signifie la dernière Classe d'Actions sur base de l'ordre alphabétique inverse qui est toujours existante à un moment donné;
Actions:	signifie les actions de chaque et toute classe d'actions de la Société, telles qu'é émises à tout moment, les droits et restrictions y attachés étant décrits dans les présents statuts et dans la Loi, et Action signifiant chacune d'elles;
Actionnaire(s):	signifie les propriétaires d'actions de toute classe et Actionnaire signifiant chacun d'eux;
Montant Total d'Annulation:	sera le montant déterminé par le Conseil d'Administration en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe d'actions sera le Montant Disponible de ladite classe au moment de son annulation. Néanmoins, le Conseil d'Administration peut envisager/fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le Conseil d'Administration à tous les Actionnaires de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un actionnaire de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du Conseil d'Administration.

Cinquième Résolution:

L'Actionnaire Unique décide de modifier registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), afin de procéder pour le compte de la Société et individuellement à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 juillet 2015. GAC/2015/6109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148508/610.

(150162848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Metropolitan Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 9.983.

Durch Beschluss vom Verwaltungsrat vom 1. August 1991 wurde entschieden, den Sitz der Gesellschaft von L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich nach L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent mit Wirkung zum 19. August 1991, zu verlegen.

Senningerberg, den 2. September 2015.

Für gleichlautenden Auszug

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015148531/12.

(150162198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Marami Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 14, rue Soibelwee.

R.C.S. Luxembourg B 199.707.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. Mr Raphaël EBER, Manager, born on February 16, 1974 in Ixelles, Belgium, residing at 2 rue Pierre Witry, L-8044 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mr André LECOQ, Managing Partner, born on July 24, 1971 in Waimes, Belgium, residing at Chemin de la Renterkapell 63, 6700 Arlon, Belgium;

3. Mr Michel TAMISIER, Managing Partner, born on December 02, 1961 in Paris, France, residing at 61 Montée Saint Crépin, L-1365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

4. Mrs Miriam WILSON, Managing Partner, born on December 17, 1961 in Dublin, Ireland, residing at 82, Val Sainte Croix, L-1370, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

all here duly represented by Maître Guillaume DEFLANDRE, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of four proxies given under private seal.

The above mentioned proxies, being initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have in their authorized capacities requested that the notary draw up the following articles of incorporation of a "société anonyme", the incorporation of which such parties have approved:

Chapter I. Form and Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Form and Denomination.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme" or ("S.A.")) (the "Company") which will be governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law of 1915"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of MARAMI HOLDING S.A.

1.3 The Company may have only one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders").

1.4 The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the (Sole) Shareholder(s).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Contern, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by resolution of any regularly constituted general meeting of the Shareholder(s) (the "General Meeting"), adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate object. The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Callander Managers S.A., a Luxembourg management company by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) consisting of five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at five million Euro (EUR 5,000,000.-) divided into five million (5,000,000) Shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

5.3 The Board of Directors is authorized, during a five (5) year period ending on August 20th, 2020 to increase the share capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further authorized Shares.

5.4 Up to the limits of the authorised share capital, the Board of Directors may in its discretion determine the time and the number of the authorised Shares to be issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new authorised Shares are to be paid up in cash or kind.

5.5 The Board of Directors is authorised to issue further authorised Shares of the Company within the above authorization, the existing Shareholders having in this case a preferential subscription right. The Board of Directors may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for authorised Shares representing part or all of such increases of capital.

5.6 Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article, the Board of Directors shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change in the subscribed share capital and authorised share capital and the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law of 1915.

Chapter II. Shares - Redemptions

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company will only be issued in registered form. All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Board, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him, the class to which they belong (if any) and the amount paid up on each Share.

6.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law of 1915.

6.4 Every transfer of Shares shall be entered in the Register. Transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company (if any) along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the relevant register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

Chapter III. General meetings of shareholders

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday of the month of April in every year at 2 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.5 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby:

- (i) the shareholders attending the meeting can be identified;
- (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other;

(iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis; and
(iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods provided for by the Law of 1915 shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

8.2 Any meeting of the Shareholders (ordinary and extraordinary) will validly deliberate in accordance with the related provisions of the Law of 1915 applicable to the conditions of quorum and majority.

8.3 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or email.

8.4 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter IV. Administration - Supervision

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. The Directors need not to be shareholder(s) of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

9.2 The Directors shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. In the absence of the chairman, the Board of Directors may appoint another director present and appointed ad hoc. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least two calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least seventy-five percent (75%) of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director. In case of second meeting convened after adjournment of the meeting of the Board of Directors deliberates validly if at least fifty percent (50%) of the directors are present or represented at such meeting of the Board of Directors.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a sole director (“Sole Director”).

Art. 11. Powers of the Board.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest within the Company's object.

11.2 All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 In accordance with article 60 of the Law of 1915 the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the Board of Directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors.

12.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 13. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two (2) members of the Board of Directors, or the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

In case that the Company is managed by a Sole Director, the Company will be bound towards third parties by the signature of the Sole Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 Save as otherwise provided by the Law of 1915, any Director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the Board of Directors which may conflict with the Company's interest, must inform the Board of Directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next General Meeting of Shareholders prior to taking any resolution on any other item.

14.2 Where the Company has a Sole Director and the Sole Director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the Sole Director and the Company, which may conflict with that of the Company, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction..

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire(s) aux comptes" ("CAC")), or, where requested by the Law of 1915, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Chapter V. Accounting year

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the January 1st, of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Chapter VI. Allocation of profits

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 Every year at least five per cent (5%) of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

17.2 Subject to the paragraph above, the General Meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

17.3 In the event of partly paid Shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such Shares.

17.4 The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law of 1915.

Chapter VII. Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Chapter VIII. Amendments of the articles of Incorporation

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law of 1915.

Chapter IX. Applicable law

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law of 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

- 1) The first business year begins on this day and ends on the 31st December 2015.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the above named parties have subscribed for the shares as follows:

- (i) Mr Raphaël EBER, prenamed: one hundred seventy-five thousand (175.000) shares;
- (ii) Mr André LECOQ, prenamed: two hundred twenty-five thousand (225.000) shares;
- (iii) Mr Michel TAMISIER, prenamed: fifty thousand (50.000) shares;
- (iv) Mrs Miriam WILSON, prenamed: fifty thousand (50.000) shares.

All these shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of five hundred thousand Euros (EUR 500.000,-) is as now at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the notary.

Evidence of the contribution in cash to the Company was shown to the undersigned notary.

Declaration and Statement of Costs

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26 and following of the Law of 1915, and expressly states that they have all been complied with.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand four hundred Euro (EUR 2,400,-).

First resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital of the Company and considering the meeting duly convened, have immediately after the incorporation of the Company proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the shareholders have passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors ("commissaire(s) aux comptes") ("CAC") at one (1).
- 2) The following persons are appointed as directors of the Company:
 1. Ms Murielle THUNUS, Manager, born on March 24, 1974 in Verviers, Belgium, residing at Chemin de la Rentertkapell 63, 6700 Arlon, Belgium;
 2. Mr Raphaël EBER, Manager, born on February 16, 1974 in Ixelles, Belgium, residing at 2 rue Pierre Witry, L-8044 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;
 3. Mr André LECOQ, Managing Partner, born on July 24, 1971 in Waimes, Belgium, residing at Chemin de la Rentertkapell 63, 6700 Arlon, Belgium.
- 3) the following person has been appointed statutory auditor ("commissaire(s) aux comptes"):

Mr Latif ADEOTHY, Manager, born on 27 June 1984, in Tsévié, Togo, residing at 3, place Marie Adélaïde L-9063 Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4) the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2021; and
- 5) the address of the registered office of the Company is set at, 14, rue Soibelwee L-5335 Moutfort, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

ONT COMPARU:

1. M. Raphaël EBER, Manager, né le 16 février, 1974 à Ixelles, Belgique, demeurant au 2 rue Pierre Witry, L-8044 Strassen, Grand Duché de Luxembourg;

2. M. André LECOQ, Managing Partner, né le 24 juillet 1971 à Waimes, Belgique, demeurant au 63 Chemin de la Rentertkapell, 6700 Arlon, Belgique;

3. M. Michel TAMISIER, Managing Partner, né le 02 décembre 1961 à Paris, France, demeurant au 61 Montée Saint Crépin, L-1365 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

4. Mme Miriam WILSON, Managing Partner, née le 17 décembre, 1961 à Dublin, Irlande, demeurant au 82, Val Sainte Croix, L-1370, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Tous ici valablement représentés par Maître Guillaume DEFLANDRE, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Les procurations susmentionnées, étant paraphées «ne varietur» par les parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront jointes au présent acte et déposés simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes ont, en leurs qualités autorisées, demandées que le notaire rédige les présents statuts d'une société anonyme dont la constitution a été approuvée par ces parties:

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la "Société" ou "S.A."), qui sera régie par les lois du Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société existe sous la dénomination de "MARAMI HOLDING S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

1.4 La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de(s) l'Actionnaire(s) Unique (l'"Assemblée Générale") régulièrement constituée de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est d'acquérir ou de vendre ou autre aliénation et de détenir, directement ou indirectement, des intérêts au sein de Callander Managers S.A., une société de gestion luxembourgeoise par voie de, entre autres, la souscription ou l'acquisition de tous titres et droits par la participation, la contribution, souscription, achat ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et à administrer, développer et gérer ces intérêts.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social autorisé de la Société fixé à cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinq millions (5.000.000) d'Actions chacune d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) années se terminant le 20 août 2020 à augmenter le capital social souscrit de temps à autre en tout ou en partie par l'émission de nouvelles actions.

5.4 Le Conseil d'Administration peut à sa discrétion, dans les limites du capital social autorisé, déterminer le moment et le nombre d'Actions autorisées devant être émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions autorisées devront être libérées en numéraire ou en nature.

5.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites de l'autorisation ci-dessus, les Actionnaires existants disposant d'un droit de souscription préférentiels. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment habilité ou à toute autre personne dûment habilitée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions autorisées représentant une partie ou l'intégralité de ces augmentations de capital.

5.6 Lorsqu'une augmentation du capital émis a lieu conformément au présent Article, le Conseil d'Administration doit faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 en vue de prendre acte du changement du capital souscrit et du capital autorisé et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915.

Chapitre II. Actions - Rachats

Art. 6. Actions.

6.1 La Société émettra seulement des Actions nominatives. Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes indiquées à cet effet par le Conseil d'Administration, et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

6.2 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi de 1915, racheter ses propres actions.

6.4 Tout transfert d'Actions sera inscrit au Registre. Le transfert d'Actions se fera par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les Actions de la Société (s'il y en a) accompagnés d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre concerné, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant des pouvoirs d'agir à cette fin.

Chapitre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois d'avril à quatorze (14) heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.5 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel:

- (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés,
- (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants,
- (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct; et
- (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation requis par la Loi de 1915 sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.2 Toute assemblée des actionnaires (ordinaire et extraordinaire) délibérera valablement conformément aux dispositions de la Loi de 1915 applicables aux conditions de quorum et de majorité.

8.3 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel, une autre personne comme mandataire.

8.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre IV. Administration de la société et Surveillance

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Cependant, dans le cas où la Société est incorporée par un Actionnaire Unique ou qu'il est reconnu dans une assemblée générale d'actionnaires qu'il ne reste plus qu'un Actionnaire, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante reconnaissant qu'il y a plus qu'un actionnaire dans la Société.

9.2 Les administrateurs sont élus par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, le Conseil d'Administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire. Le Conseil d'Administration peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins deux jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins soixante-quinze pourcent (75%) des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur. En cas de deuxième réunion convoquée après l'ajournement de la réunion du Conseil d'Administration celui-ci délibère valablement si au moins cinquante pour cent (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à cette réunion du Conseil d'Administration.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration aura la voix prépondérante.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique («Administrateur Unique»).

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société et conformément à son objet social.

11.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le Conseil d'Administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

12.2 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes de deux (2) membres du Conseil d'Administration; ou les signatures conjointes de toutes personnes ou la signature individuelle de la personne à qui le pouvoir de signature a été accordée par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Administrateur Unique, la Société sera engagée envers les tiers par la signature de l'Administrateur Unique.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Sauf si la Loi de 1915 en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une transaction soumise à l'acceptation du Conseil d'Administration susceptible d'être en conflit avec les intérêts de la Société doit informer le Conseil d'Administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêt de ce type doit être rapporté à l'Assemblée Générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise.

14.2 Lorsque la Société a un Administrateur Unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'Administrateur Unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial susceptible d'entrer en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ("CAC") ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Chapitre V. Année sociale

Art. 16. Exercice social.

16.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Chapitre VI. Affectation des Bénéfices

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

17.2 Sous réserve du paragraphe ci-dessus, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

17.3 Lorsqu'il y a des Actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant de ces Actions qui a déjà été libéré.

17.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

Chapitre VII. Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Chapitre VIII. Modification des statuts

Art. 19. Modifications statutaires.

19.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 20. Droit applicable.

20.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires préqualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les actions de la Société comme suit:

- (i) M. Raphaël EBER, prénommé: cent soixante-quinze mille (175.000) actions;
- (ii) M. André LECOQ, prénommé: deux cent vingt-cinq mille (225.000) actions.
- (iii) M. Michel TAMISIER, prénommé: cinquante mille (50.000) actions;
- (iv) Mme Miriam WILSON, prénommée: cinquante mille (50.000) actions;

Toutes ces actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et suivants de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies..

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Première résolution des actionnaires

Les actionnaires préqualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1) Le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes ("CAC") à un (1).

2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

1. Madame Murielle THUNUS, Manager, née le 24 mars 1974 à Verviers, Belgique, demeurant au 63, Chemin de la Rentertkapell, 6700 Arlon, Belgique;

2. Monsieur Raphaël EBER, Manager, né le 16 février 1974 à Ixelles, Belgique, demeurant au 2, rue Pierre Witry, L-8044 Strassen, Grand Duché de Luxembourg;

3. Monsieur André LECOQ, Managing Partner, né le 24 juillet 1971 à Waimes, Belgique, demeurant au 63, Chemin de la Rentertkapell, 6700 Arlon, Belgique.

3) La personne suivante a été désignée comme commissaire aux comptes:

Monsieur Latif ADEOTHY, Manager, né le 27 juin 1984, à Tsévié, Togo, demeurant au 3, place Marie Adélaïde L-9063 Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg.

4) le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2021; et

5) le siège social de la Société est fixé au 14, rue Soibelwee L-5335 Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture de ce document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. Deflandre et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 août 2015. 2LAC/2015/19445. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148516/544.

(150162153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Mineta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 17.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2015148533/10.

(150162755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Mixfinance S.A, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 163.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148535/9.

(150162367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Shco 86 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 189.293.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 13 août 2015

1. Monsieur Andrew O'SHEA a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 13 août 2015.
2. Monsieur Jean Philippe FIORUCCI, né à Villerupt, en France, le 8 juin 1972, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 13 août 2015.
3. Madame Sara Elizabeth SPEED, né à Gaborone, au Royaume-Uni, le 14 avril 1976, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 13 août 2015.

Luxembourg, le 03 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHCO 86 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015148662/19.

(150162688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Monrose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.598.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015148536/11.

(150162542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Montis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148538/9.

(150162682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Morgan Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148540/9.

(150162845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Moselle Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Septembre 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015148541/13.

(150162631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Open Mind Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 143.850.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 30 juillet 2015, que:

- Le siège social a changé et est situé dorénavant au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148565/12.

(150162893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

MS Concept SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 20, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 162.007.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015148542/10.

(150162764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Multiship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 148.452.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 août 2015.

L'Assemblée a accepté le renouvellement, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes, à savoir la société, Luxembourg Marine Services S.A., avec siège social au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B53.040, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015148543/13.

(150162525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Mylou Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 56, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 140.118.

—
Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

MUNIER Delphine.

Référence de publication: 2015148544/10.

(150162192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

NKCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 2, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 115.546.

—
Par la présente, je suis au regret de vous informer que je démissionne avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de la société NKCS SA, établie et ayant son siège social 2, Place de Nancy à L- 2212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115546.

Luxembourg, le 24 août 2015.

François KLOPP.

Référence de publication: 2015148545/11.

(150162196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

New Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.784.

—
Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015148548/11.

(150162539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Next Real Estate Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 108.886,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 158.396.

—
La dénomination et le siège social de l'associé Amlin Corporate Insurance N.V, ont changé et sont désormais Amlin Europe N.V. avec siège social au 939, Van Heuven Goedhartlaan, 1181LD Amstelveen, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148549/11.

(150162408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Novator Biogas Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.696.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} septembre 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148551/14.

(150162675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Oasis Consultants Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.226.

—
Le conseil d'administration de la société anonyme Oasis Consultants Luxembourg a pris les décisions suivantes le 30 avril 2015:

1) Il est mis fin, avec effet au 15 avril 2015, au mandat de co-déléguée à la gestion journalière de la Société octroyé à Madame Ann FRANSSSENS;

2) La démission présentée le 8 octobre 2014 par Monsieur Stefaan Van de Ryck de son mandat de co-délégué à la gestion journalière est acceptée avec effet au 30 octobre 2014;

a) Il est décidé, avec effet au 30 avril 2015, de déléguer et pour une durée indéterminée la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Christian Gabriel POYAU, Président Directeur Général de société, né le 21 octobre 1959 à Paris, demeurant au 9 Parc de Bearn, F-92120 Saint Cloud, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Strassen, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015148562/18.

(150162596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Novator Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.173.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} septembre 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148552/14.

(150162674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Novator Telecom Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 162.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.214.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} septembre 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148553/13.

(150162777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Novator Telecom Serbia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 198.672.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} septembre 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148554/13.

(150162776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Penham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 172.887.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} septembre 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148578/14.

(150162774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Nature Smart, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 187.584.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015148555/11.

(150162590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

NTP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.272.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} septembre 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148561/13.

(150162775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Forterro Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 199.757.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of August, before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Battery Ventures IX (AIV II) L.P., an exempted limited partnership, governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, MA 02210, represented by R. David Tabors, with address at One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, MA 02210, acting in his capacity as duly authorized representative, and

2. Battery Investment Partners IX, LLC, a limited liability company, governed by the laws of the State of Delaware, with registered office at One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, MA 02210, represented by R. David Tabors, with address at One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, MA 02210, acting in his capacity as duly authorized representative, (hereinafter collectively the Founding Shareholders)

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of two (2) proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means FORTERRO Manager S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is “FORTERRO Manager S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 10:00 a.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet in Luxembourg upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act

with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two (2) Managers at least one (1) of which must be a category A Manager and one (1) of which must be a category B Manager, or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may indemnify any Manager and his/her/its heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of his/her/its being or having been a Manager of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/her/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, gross negligence or willful misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) and ends on December thirty-first (31st) of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholders, represented as described above, hereby declare that they subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the total subscribed share capital of the Company as follows:

Battery Ventures IX (AIV II) L.P., prenamed:	12,376 shares
Battery Investment Partners IX, LLC, prenamed:	124 shares
Total:	12,500 shares

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholders by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

The Founding Shareholders, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

- (a) the number of managers of the Company is set at two (2);
- (b) the following person is appointed as manager of the Company having an A signatory power:
 - Mrs Lizette Perez-Deisboeck whose professional address is at One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, MA 02210; and the following person is appointed as manager of the Company having a B signatory power:
 - Christophe Gaul whose professional address is 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- (c) that the members of the Board are appointed for an unlimited period; and
- (d) that the address of the registered office of the Company is set at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange/Attert, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit août,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Battery Ventures IX (AIV II) L.P., une société en commandite, régie par les lois des Îles Caïman, ayant son siège social à One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, MA 02210, représentée par R. David Tabors, ayant son adresse professionnelle à One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, MA 02210, agissant en tant que représentant dûment autorisé, et

2. Battery Investment Partners IX, LLC, une société à responsabilité limitée, régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, MA 02210, représentée par R. David Tabors, ayant son adresse professionnelle à One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, MA 02210, agissant en tant que représentant dûment autorisé,

(ci-après ensemble les Associés Fondateurs).

ici représentées par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et de dresser les statuts qu'elles ont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société; conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel s'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie FORTERRO Manager S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est "FORTERRO Manager S.à r.l.". La société est une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul (1) Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte

de créance ou de titres participatifs La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant des emprunts de la Société et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments pour une gestion efficace de ses investissements et pour la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. La siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées. Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plus d'une (1) personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cession de Parts Sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 18 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire (s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué un pouvoir de signature A ou un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question

Les réunions du Conseil se tiennent au Luxembourg après convocation par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

L'avis de convocation écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et à l'endroit prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil. Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés

En cas de parité des votes, le Président de la réunion aura une voix prépondérante. Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg. Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants dont au moins l'un (1) des deux doit être un Gérant de catégorie A et au moins l'un (1) des deux doit être un Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, (ii) par la seule signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du (des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société peut indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui/elle en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il/elle sera impliqué(e) en raison du fait qu'il/elle a été ou qu'il/elle est Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de par laquelle il/elle n'est pas en droit d'être indemnisé(e), excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il/elle sera finalement jugé(e) responsable de fraude, négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne a droit.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil, ou le cas échéant au Gérant Unique, que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;

(iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation.

Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, déclarent qu'ils souscrivent au nombre total de deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société comme suit.

Battery Ventures IX (AIV II) L.P., susmentionné:	12.376 parts sociales; et
Battery Investment Partners IX, LLC, susmentionné:	<u>124 parts sociales.</u>
Total:	12.500 parts sociales

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500 -) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Résolutions des associés

Les Associés Fondateurs, représentés tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2);

(b) la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- Lizette Perez-Deisboeck, dont l'adresse professionnelle est à One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, MA 02210; et la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Christophe Gaul, dont l'adresse professionnelle est 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(c) les membres du Conseil sont nommés pour une durée illimitée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixé au est 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 août 2015. Relation: DAC/2015/14299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 03 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149020/671.

(150163650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Favorite Leisure & Sport Island S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 168.416.

L'an deux mille quinze,

le vingt-cinq août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») de «FAVORITE LEISURE & SPORT ISLAND S.A.», une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée selon un acte notarié dressé en date du 23 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 06 décembre 2012, sous le numéro 1410 et page 67641 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 168 416.

Les statuts de la Société furent modifiés une seule fois depuis sa création et ce suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 08 février 2013, publié au Mémorial, le 11 mai 2013, sous le numéro 1117 et page 53603.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Jean-Marc DEBATY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carine AGOSTINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Ratification du transfert de siège social au 11 avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg avec effet au 16 mars 2015;

2. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 et approbation des bilans, des comptes de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014;

3. Approbation de la situation intérimaire, des comptes de pertes et profits et des annexes au 07 juillet 2015;

4. Affectation du résultat au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014;

5. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à aux exercices clos le 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014;

6. Délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée);

7. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;

8. Nomination d'un ou plusieurs liquidateur(s).

9. Détermination des pouvoirs conférés au(x) liquidateur(s) et de la rémunération du(des) liquidateur(s);

10. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

III) Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent (50%) du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés à l'Assemblée.

IV) Que la présente Assemblée a été convoquée, le 08 juillet 2015 par des avis de convocation, adressés par lettres recommandées aux actionnaires en nom (toutes les actions étant nominatives).

Les récépissés afférents sont déposés sur le bureau afin d'inspection par l'Assemblée.

V) Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée, que d'un total de quarante mille (40'000) actions de la Société intégralement libérées, elles mêmes divisées en trente-deux mille (32'000) actions ordinaires et en huit mille (8'000) actions préférentielles d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune, et représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de QUARANTE MILLE EUROS (40'000.- EUR) trente mille cinq cents (30'500) actions ordinaires et deux mille trois cent vingt (2'320) actions préférentielles de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée.

VI) Sur ce l'Assemblée a constaté qu'elle est régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé du Président, a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE, contrairement à ce qui est mentionné dans le premier point de l'ordre du jour ci-avant, de transférer, avec effet au 16 mars 2015, le siège social et administratif de la Société du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Ledit transfert du siège social ne donne pas lieu à une modification statutaire étant donné qu'il reste fixé dans la commune du siège social statutaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte de la lecture et de la présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014.

De même l'Assemblée approuve les bilans, les comptes de pertes et profits et les annexes au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de reporter d'exercice en exercice les pertes des années sociales 2013 et 2014.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve la situation intérimaire et les comptes de pertes et profits et ses annexes au 07 juillet 2015.

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société, pour l'accomplissement de leur mandat respectif relativement aux exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014.

Sixième résolution

Conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée prend acte qu'à l'heure actuelle les pertes de la Société dépassent cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société et décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société «FAVORITE LEISURE & SPORT ISLAND S.A.».

L'Assemblée DECIDE de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Moritz GSPANN, Avocat à la Cour, né à Karlsruhe (Allemagne), le 10 août 1972, demeurant au 5, rue Fernand Mertens, L-2148 Luxembourg (le «Liquidateur»).

Huitième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le Liquidateur des pouvoirs suivants:

- le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le Liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Les actionnaires décident en outre d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 11.15 heures,

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, J.M. DEBATY, C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 août 2015. Relation: EAC/2015/19793. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015149014/109.

(150163140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Oceanfront Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148564/9.

(150162120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

OCM Luxembourg Yachts Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148568/10.

(150162729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Omnium Technic Building Operations Europäische Gesellschaft für die Leistungs- und Kostenoptimierung gebäudetechnischer Anlagen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 22.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2015.

Pour compte de Omnium Technic Building Operations

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015148569/13.

(150162862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Onet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 14.629.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 juin 2015

L'assemblée générale de la société à responsabilité limitée ONET LUXEMBOURG procède aux modifications suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 7, pour une durée de un an, le mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

Pour extrait conforme

Pour ONET Luxembourg

Référence de publication: 2015148570/15.

(150162287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Phoenix II Mixed I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.518.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte de la décision prise par les associés de la Société en date du 26 août 2015 qu'a été acceptée:

- la démission de Mr Arndt Nicolaus de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2015;
- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de la Société avec effet au 26 août 2015;
- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de la Société avec effet au 26 août 2015;
- la nomination de Mr Jorge Fernandes, né le 5 mars 1966 au Portugal, résidant professionnellement au 68/70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 26 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015148582/18.

(150162377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Opera Masters SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148571/11.

(150162813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.638.

Il résulte des actes de la Société que l'adresse professionnelle de Monsieur Dominique Audia, gérant B de la Société, a changée à la date du 16 mars 2015, et se situe désormais au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148572/11.

(150162511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Otters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 131.478.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2015 que:

Le siège social de la société a été transféré au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg
Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148573/11.

(150162856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

P.E. Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148574/10.

(150162418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Patron Mansfield Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.234.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148575/10.

(150162788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Patron Mansfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 185.091.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148576/10.

(150162766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Peldoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 187.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2015148577/11.

(150162203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Pertrix Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 186.881.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148580/9.

(150162098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Stanyan Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 192.417.

—
EXTRAIT

Timothy Caflisch, né le 5 avril 1986 à Washington (États-Unis d'Amérique), a démissionné de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 31 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Mélanie Leist

Référence de publication: 2015148640/14.

(150162661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Phoenix II Mixed J, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.512.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte de la décision prise par les associés de la Société en date du 26 août 2015 qu'a été acceptée:

- la démission de Mr Arndt Nicolaus de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2015;
- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de la Société avec effet au 26 août 2015;
- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de la Société avec effet au 26 août 2015;
- la nomination de Mr Jorge Fernandes, né le 5 mars 1966 au Portugal, résidant professionnellement au 68/70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 26 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015148583/18.

(150162420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Phoenix II Mixed K, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.513.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte de la décision prise par les associés de la Société en date du 26 août 2015 qu'a été acceptée:

- la démission de Mr Arndt Nicolaus de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2015;
- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de la Société avec effet au 26 août 2015;
- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de la Société avec effet au 26 août 2015;
- la nomination de Mr Jorge Fernandes, né le 5 mars 1966 au Portugal, résidant professionnellement au 68/70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 26 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015148584/18.

(150162469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Phoenix II Mixed N, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 110.516.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte de la décision prise par les associés de la Société en date du 26 août 2015 qu'a été acceptée:

- la démission de Mr Arndt Nicolaus de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2015;
- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de la Société avec effet au 26 août 2015;
- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de la Société avec effet au 26 août 2015;
- la nomination de Mr Jorge Fernandes, né le 5 mars 1966 au Portugal, résidant professionnellement au 68/70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 26 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015148585/18.

(150162510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Phoenix III Mixed O, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 108.723.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte de la décision prise par les associés de la Société en date du 26 août 2015 qu'a été acceptée:

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de la Société avec effet au 26 août 2015;
- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de la Société avec effet au 26 août 2015;
- la nomination de Mr Jorge Fernandes, né le 5 mars 1966 au Portugal, résidant professionnellement au 68/70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 26 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015148586/17.

(150162526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Polynt Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.545.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015148588/11.

(150162538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

**Port Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 70 S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 196.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015148591/11.

(150162478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

RigNet Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.270.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L140210038.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RigNet Global Holdings

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015148617/15.

(150162207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Privat Car Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5853 Fentange, 22, rue de Kockelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 156.432.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique a décidé en date du 5 décembre 2014 de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Ronald Bussink jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148592/11.

(150162114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Privat Car Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5853 Fentange, 22, rue de Kockelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 156.432.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148593/9.

(150162115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Paoli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.448.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2013

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Johan Dahlstrand, directeur de sociétés, avec adresse privée à Flötviksvägen 11A, S-165 72 Hässelby, Suède, de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015148595/18.

(150162636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Tiger Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 249.347,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.263.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 31 août 2015:

- Le mandat de Deloitte S.A. de 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Deloitte S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 31 août 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015148691/16.

(150162668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Guardian Brazil Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 55.934.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148341/10.

(150162652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Merritt Equitilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 55.976.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148530/10.

(150162416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Technique Dentaire Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 40.077.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 04/09/2015.

Référence de publication: 2015149349/10.

(150163449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.
